

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20181213-2018-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE TREIZE DECEMBRE à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
3 décembre 2018

Date d'exécution :
13 décembre 2018

Date d'affichage :
14 décembre 2018

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 22

Pour : 22
Contre :
Abstention :

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte,

Etaient représentés : OTTAVI Antoine a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte, GUIDICELLI Antoine a donné pouvoir à CESARI Louis, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à PIERI Ange, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, SISTI Cécilia a donné pouvoir à SIMONI Pascale.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, SAUVAGEON Vanina.

Madame DELARUE Carole a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-80 Motion « maintien des services publics dans le rural ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la motion ci après :

« La Direction Générale des Finances Publiques a annoncé qu'au 1^{er} janvier 2019, le traitement de l'impôt ne sera confié qu'aux Trésoreries de Bastia et de Corté.

C'est inacceptable et le Conseil Municipal de Ghisonaccia s'oppose vivement et fermement à cette politique dite de spécialisation des trésoreries.

En effet, à terme cela signifie, outre une dégradation du service rendu à l'usager, la fermeture programmée de l'ensemble des trésoreries du Département, uniquement dans le but de réduire les dépenses de fonctionnement de la DDFIP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20181213-2018-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

Rappelons que l'inscription de la Corse, dans la loi Montagne devrait entraîner un maintien voire un renforcement des services publics en milieu rural.

Par conséquent, la suppression ou la dégradation des services publics dans le rural en Corse, viendrait en opposition totale aux axes majeurs décrits dans cette loi.

La fermeture de la trésorerie de Prunelli di Fiumorbu, dont les travaux de rénovation qui avaient été demandés par la Direction Départementale viennent de s'achever, irait à l'encontre de tous les principes de revitalisation du monde rural sur lesquels travaillent au quotidien les collectivités de Corse.

Ainsi, le Conseil Municipal de Ghisonaccia :

- S'oppose fortement à la fermeture de la Trésorerie de Prunelli di Fiumorbu, d'Aleria, et de toutes les trésoreries rurales.
- Exige un service public de qualité et de proximité pour tous nos usagers du rural,
- Demande le renforcement rapide des moyens humains affectés, à la Trésorerie de Prunelli di Fiumorbu.»

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,

